



N ° 39/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 11

- Procurations : 2

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 13

Date de la convocation : 09.03.2017

**OBJET : Travaux d'aménagement de pistes cyclables 2017 sur la commune de Roques Avenue du Village, Avenue du Parc, Avenue Vincent Auriol – Demande de subvention auprès du CD31**

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement de pistes cyclables au titre de l'année 2017 sur la commune de ROQUES- Avenue du Village, Avenue du Parc et Avenue Vincent Auriol.

Le montant des travaux est évalué à 9 851.84 € HT.

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux d'aménagement de pistes cyclables
- de prévoir les crédits budgétaires
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.03.17  
Date de Publication le : 28.03.17



N ° 40/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 11

- Procurations : 2

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 13

Date de la convocation : 09.03.2017

### OBJET :

*Vente d'un véhicule à un tiers*

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la vente d'un véhicule de service inutilisable.

La société MARIN AUTOMOBILES se porte acquéreur dudit véhicule, sous la désignation suivante :

**Modèle KANGOO - immatriculation : 657 BDT 31**

*Le montant est estimé à : 800 € TTC*

### DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente de ce véhicule dans les conditions énoncées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.03.17  
Date de Publication le : 28.03.17



N ° 41/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 11

- Procurations : 2

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 13

Date de la convocation : 09.03.2017

### OBJET :

**Convention de prestation de service d'aide à  
la gestion des archives communales**

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Exposé du Président :

Vu le CGCT,

Vu le modèle de convention de prestation de service d'aide à la gestion des archives communales par le service développement territorial et évaluation des politiques publiques .

Le SIVOM SAGe expose au bureau la possibilité de conclure avec les communes membres du syndicat une convention de prestations de service en matière d'aide à la gestion des archives communales.

Suite à la demande des communes de Lavernose-Lacasse et de Labarthe sur Lèze , il a été proposé les prestations suivantes :

- Communes de Lavernose-Lacasse, prestations de traitement des archives sur une durée de 16 jours pour un tarif de 2144€
- Commune de Labarthe sur Lèze, prestation de traitement des archives sur une durée de 24 jours pour 3216€.

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d' autoriser le président à signer les conventions de prestation de service d'aide à la gestion des archives avec les communes de Labarthe sur Lèze et de Lavernose Lacasse dans les conditions sus visées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 24.03.17

Date de Publication le : 28.03.17



N ° 42/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	16
- Présents :	11
- Procurations :	2
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	13
Date de la convocation :	09.03.2017

### OBJET :

Proposition technique et financière de la Société HYDRETTUES pour la réalisation d'une étude de type « bilan besoin/Ressource en eau » sur le bassin versant de la Saudrune – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Dans la problématique de la ressource en eau sur notre territoire, il est proposé de menée une réflexion avec l'aide de la société hydrétudes et plus précisément à l'échelle du bassin versant, dans le but de définir un nouveau mode de gestion de cette ressource, avec pour objectif d'atteindre un bon potentiel écologique du milieu pour le ruisseau de la Saudrune .

Le montant forfaitaire de cette étude s'élève à la somme de 23 832.50 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de cette étude pour un montant de 23 832.50 €HT
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à son financement
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.03.17  
Date de Publication le : 28.03.17



N ° 43/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	16
- Présents :	11
- Procurations :	2
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	13
Date de la convocation :	09.03.2017

### OBJET :

Proposition technique et financière de la Société HYDRETTUES pour la réalisation d'une étude pour la restauration de la continuité piscicole des ruisseaux de la Saudrune et du Roussimort – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

La société HYDRETTUES a effectué une analyse globale sur la continuité écologique des ruisseaux de la Saudrune et du Roussimort dans le cadre de la réalisation du PPG 2017-2021.

A l'issue de ce diagnostic, plusieurs obstacles ont été identifiés qui ont pour conséquence une déconnexion et un cloisonnement de ces ruisseaux avec la Garonne, le but étant de restaurer une libre circulation piscicole sur l'ensemble du bassin versant.

Les missions d'accompagnement de la société HYDRETTUES constituent une aide majeure dans la gestion, la définition et la conception des aménagements des sites identifiés.

Le montant forfaitaire de cette étude s'élève à la somme de 19 750.00 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de cette étude pour un montant de 19 750.00 €HT
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à son financement
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.03.17  
Date de Publication le : 28.03.17



N ° 44/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16
- Présents : 11
- Procurations : 2
- Absents : 5
Ayant pris part au vote : 13
Date de la convocation : 09.03.2017

### OBJET :

Programmation travaux de restauration et  
d'entretien des ruisseaux au titre de l'année 2017  
Demande de subvention auprès de l'Agence de  
l'eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Dans le cadre de la déclaration d'intérêt général validée par Monsieur le Préfet de la Haute Garonne le 9.12.2009, les secteurs concernés pour 2017 par les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eaux concernent la Saudrune, le Roussimort, le Binos et le Larramet sur les communes de Frouzins, Villeneuve Tolosane, Cugnaux, Seysses, Roques et Portet sur Garonne et représentent un linéaire de berges de 23 718 ml tels qu'il est détaillé dans le dossier en annexe.

Il est précisé que ces travaux seront effectués partiellement en régie et pour partie en sous traitance.

RESTAURATION	148 201.25 €
ENTRETIEN RESTAURATION 2	6 917.52 €
RENATURATION	42 369.79 €
RENATURATION (Travaux sous traités)	158 973.12 €

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- De valider le plan de programmation établi au titre de l'année 2017
- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- D'habiliter son président à prévoir les crédits budgétaires pour le financement de ces travaux

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 24.03.17

Date de Publication le : 28.03.17



N ° 45/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	16
- Présents :	11
- Procurations :	2
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	13
Date de la convocation :	09.03.2017

### OBJET :

**Programmation travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux au titre de l'année 2017 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie**

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Dans le cadre de la déclaration d'intérêt général validée par Monsieur le Préfet de la Haute Garonne le 9.12.2009, les secteurs concernés pour 2017 par les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eaux concernent la Saudrune, le Roussimort, le Binos et le Larramet sur les communes de Frouzins, Villeneuve Tolosane, Cugnaux, Seysses, Roques et Portet sur Garonne et représentent un linéaire de berges de 23 718 ml tel qu'il est détaillé dans le dossier en annexe.

Il est précisé que ces travaux seront effectués partiellement en régie et pour partie en sous traitance.

RESTAURATION	130 633.92 €
ENTRETIEN RESTAURATION 2	6 022.37 €
RENATURATION	36 886.99 €
RENATURATION (Travaux sous traités)	158 973.12 €

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- De valider le plan de programmation établi au titre de l'année 2017
- De solliciter l'aide financière du Conseil régional d'Occitanie
- D'habiliter son président à prévoir les crédits budgétaires pour le financement de ces travaux
- 

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 24.03.17

Date de Publication le : 28.03.17



N ° 46/2017

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	16
- Présents :	11
- Procurations :	2
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	13
Date de la convocation :	09.03.2017

### OBJET :

**Missions Technicien de rivière – Demande  
de subvention auprès de l'Agence de l'eau  
Adour Garonne**

L'an deux mil dix sept et le Lundi Vingt Mars, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Lavernose Lacasse – Pôle Louge, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND

EXCUSES : MM Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Daniel VIRAZEL – Yves CADAS – Guy BOUZI

PROCURATIONS : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA – Daniel VIRAZEL à Jean Paul ARBEY

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du fonctionnement du service restauration et entretien des cours d'eau, l'Agence de l'eau Adour Garonne finance en partie le poste de technicien de rivière pour la mission de suivi et de gestion des cours d'eaux qu'il assure.

Au titre de l'année 2017, le budget nécessaire à cette mission a été évalué à un total de 43 168.16 € HT.  
(voir dossier annexe)

### DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de charge du Technicien de rivière et son financement prévus au titre de l'année 2017 pour un montant de 43 168.16 €HT
- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.03.17  
Date de Publication le : 28.03.17